



Conditions Particulières du Produit

Adobe Media Optimizer Search & Adobe Media Optimizer DSP (2017v1)

1. **Concession de Licence.** Le Client peut installer, mettre en œuvre et utiliser le Code Distribué dans ses Publicités.
2. **Conditions Requises.** Si les Publicités du Client contiennent une URL de destination, alors le Client doit tenir à jour les pages de destination associées aux Publicités pendant toute la Durée de la Licence. Le Client s'assure que les Données du Client et le Contenu du Client fournis à Adobe sont exactes.
3. **Redevances et Paiements.** Le Client est redevable de toutes les redevances dues en raison de l'utilisation par le Client des Services On-demand, tels que les Redevances de Service/Techniques, les Coûts Médias Nets, les coûts et dépenses dus à des tiers suivis et enregistrés par le biais des Services On-demand, ou les redevances liées à des Add-Ons. Le tarif applicable pour de telles redevances est indiqué sur le Bon de Commande correspondant ou dans l'interface utilisateur des services On-demand, selon le cas. Les Services On-demand constituent la seule base de mesure permettant de définir les redevances. Si le Client ne parvient pas à maintenir ses Comptes en bon état ou si un Partenaire Média met un terme à l'accès aux Comptes du Client, cela ne décharge pas le Client de ses obligations de paiement susmentionnées. Toutes les factures pour les Services On-demand sont générées par Adobe sur la base de l'heure du fuseau horaire de l'Est des USA (*Eastern Time Zone – UTC-5*)
4. **Comptes du Client.** Le présent article s'applique si le Client est responsable de la conclusion d'un contrat avec un ou plusieurs Partenaires Médias et du paiement de celui-ci ou ceux-ci. Le Client fournira à Adobe un accès ponctuel et complet aux Comptes du Client, à toutes les Informations du Compte et à toutes les autres données et informations raisonnablement connexes demandées par Adobe pour fournir les Services On-demand. Le Client dispose de tous les droits nécessaires pour autoriser l'accès au Compte et aux Informations du Compte. Le Client informera Adobe avant d'apporter toute modification aux Informations du Compte et fournira rapidement à Adobe les Informations du Compte mises à jour, de manière à ne pas interrompre l'accès par Adobe aux Comptes du Client. Adobe agit en qualité de mandataire du Client dans le but unique d'accéder au(x) Compte(s) du Client, de transmettre et de récupérer les Informations du Compte et de prendre toute mesure en lien avec le ou les Comptes du Client, jugée raisonnablement appropriée par Adobe pour fournir les Services On-demand. Si un Partenaire Média cherche à vérifier si le Client a autorisé Adobe à agir en tant que mandataire du Client, Adobe peut fournir une copie censurée du présent Contrat et du Bon de Commande y afférent en y dissimulant les modalités financières.
5. **Conditions de Confidentialité.**
 - 5.1 **Ciblage Publicitaire.** Le Client doit se conformer à toutes les lignes directrices, lois ou réglementations, codes professionnels ou déontologiques ainsi que les règles localement définies par les professionnels du secteur pour l'usage de données et le respect de la vie privée [notamment les Principes d'autoréglementation de la *Digital Advertising Alliance* (DAA) ou de la *European Digital Advertising Alliance* (EDAA), lorsqu'ils s'appliquent]
 - 5.2 **Données Personnelles.**
 - (A) Le Client s'engage à ne pas transmettre, fournir ou mettre à la disposition d'Adobe des Données Personnelles, sauf si (i) cela a été expressément autorisé par un Partenaire Média ; et (ii) le Client se conforme aux législations, directives, réglementations, codes, règles, déclarations de confidentialité et droits et politiques de tiers applicables et obtient le consentement requis par les textes précités.
 - (B) Le Client ne doit pas combiner ou fusionner de quelconques Données de Fournisseurs avec des Données Personnelles ou toutes autres données pour en obtenir des Données Personnelles.
 - (C) Le Client ne doit pas combiner des données issues de la visualisation de vidéos avec des Données Personnelles ni envoyer les données en résultant à Adobe.
6. **Version Bêta.** Adobe peut inviter le Client à tester une Version Bêta. **Toute Version Bêta sera fournie au Client « en l'état », sans garantie et n'est pas considérée comme une Technologie Indemnifiée.**

7. **Mots-clés.** Le présent article s'applique exclusivement si le Client a acheté Adobe Media Optimizer Search. Adobe supprimera automatiquement du système des Services On-demand les mots-clés qui figurent sur les Comptes du moteur de recherche du Client ou qui figurent dans le système des Services On-demand depuis 180 jours (quel que soit leur état) et pour lesquels aucune impression, aucun clic ou aucun coût n'a été associé(e) au cours de cette période.
8. **Affichage et Vidéo.** Le présent article s'applique exclusivement aux canaux affichage et vidéos publicitaires.
- 8.1 **Utilisation des Données.** Le Client peut utiliser uniquement les Données de Fournisseurs avec les Services On-demand pour (A) Présenter des offres sur une Plate-forme d'Échange ; (B) Configurer, acheter, planifier et optimiser des campagnes médias de Plates-formes d'Échange ou d'Éditeurs ; et (C) Établir un rapport sur les performances du média acheté.
- 8.2 **Restrictions liées à l'Utilisation des Données.**
- (A) Le Client n'est pas en droit d'utiliser des Données d'Échange ou des Données d'Éditeur obtenues en ayant eu recours à une Plate-forme d'Échange ou un Éditeur pour effectuer un ciblage sur une autre Plate-forme d'Échange, un autre Éditeur ou une autre source d'inventaire publicitaire. Il est interdit au Client de revendre ou de fournir de quelque manière que ce soit des Données Fournisseurs à un tiers, quel qu'il soit.
- (B) Le Client n'est pas en droit de recueillir ou d'utiliser des Données de Fournisseurs via un témoin de connexion, une balise web, une analyse des données de journal ou tout autre mécanisme ou moyen, permettant de segmenter, re-cibler, créer ou compléter des profils d'utilisateurs ou des profils d'inventaire, créer, compléter ou modifier des catégories d'intérêt.
- (C) Il est interdit au Client d'utiliser des Données de Fournisseurs pour élaborer un graphique de terminaux utilisés ou un graphique de localisation.
- 8.3 **Balises.** Le Client ne doit pas insérer de Balises dans ses Publicités en dehors de celles figurant dans la rubrique 'Aide' des Services On-demand ou celles autorisées par les Plates-formes d'Échange ou d'Éditeur. Le Client n'est pas en droit d'utiliser les Balises pour effectuer une cartographie ou une synchronisation par cookie avec les Plate-forme d'Échange, les réseaux publicitaires, les plates-formes de demande tierces ou les fournisseurs de données tiers.
- 8.4 **Enchères et Appels d'Offres.**
- (A) Adobe, les Éditeurs et les Plates-formes d'Échange se réservent le droit d'exclure à tout moment le Client de tout appel d'offres concernant un média. Le Client reconnaît que les transactions sur les Plates-formes d'Échange, les Éditeurs et les Services On-demand surviennent en temps réel, et que les offres d'achat et de vente peuvent entrer en concurrence avec plusieurs autres offres d'achat et de vente en même temps, et que l'offre d'achat la plus élevée n'est pas assurée de remporter l'enchère. Adobe, à son entière discrétion, peut choisir de transmettre des demandes d'offres à une Plate-forme d'Échange ou à un Éditeur ou d'accepter ou de refuser des offres individuelles soumises par le Client en vue d'acquérir un inventaire publicitaire, une Plate-forme d'Échange ou un Éditeur.
- (B) Le Client ne dispose d'aucun recours concernant toute transaction qui survient ou ne survient pas en raison de Données du Client ou de Publicités erronées.
- (C) Adobe, les Plates-formes d'Échange et les Éditeurs peuvent refuser, supprimer ou désactiver individuellement les Publicités qui ne respectent pas leurs politiques respectives, ou qui ne sont pas conformes avec toute loi, règle ou réglementation applicable, ou pour tout motif commercial raisonnable.
- (D) Adobe ne sera pas responsable des cas de sous-diffusion d'une campagne et ne sera redevable d'aucune reprise gratuite ou compensation de quelque nature que ce soit. Le Client reconnaît que la fonctionnalité de plafonnement des budgets incluse dans les Services On-demand est seulement estimative, ce qui implique que de temps à autres, les budgets-cible pourront faire l'objet de dépassements sur de faibles montants, en raison de décalages dans certains rapports ainsi que d'autres facteurs inhérents aux intégrations entre les plates-formes publicitaires et les éditeurs de médias.

Adobe ne sera responsable qu'en cas de dépassement supérieur à 3 % de n'importe quel budget, auquel cas la totalité de la valeur de ce dépassement sera créditée au client.

- 8.5 **Creative Services.** Les articles des Conditions Générales relatifs à la propriété des Livrables ne s'appliquent pas aux Creative Services associés à Adobe Media Optimizer – DSP.

9. Add-ons.

9.1 Adobe peut facturer des frais supplémentaires pour l'utilisation par le client de modules Add-ons, lesquels sont énumérés dans l'interface utilisateur des Services On-demand. L'utilisation de ces services optionnels est initiée par le Client au sein des Services On-demand. Tous les tarifs pour ces services sont énoncés dans le barème tarifaire qui est inclus dans la section « Mon compte » de l'interface utilisateur des Services On-demand.

9.2 Adobe octroie au client, au cours de la période de licence, une licence non transférable et non exclusive pour accéder et utiliser les Services des Fournisseurs uniquement dans le cadre Services On-demand. Les Services On-demand constituent l'unique support admissible aux fins de calcul des redevances. TOUS LES SERVICES DES FOURNISSEURS SONT FOURNIS EN L'ETAT ET ACCESSIBLES SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. LES DONNÉES FOURNIES PAR LES SERVICES DES FOURNISSEURS PEUVENT NE PAS ÊTRE EXACTES OU COMPLÈTES. Adobe peut résilier la fourniture d'un Service de fournisseur à client à tout moment, avec ou sans raison, moyennant un préavis écrit adressé 30 jours à l'avance au Client. À la résiliation ou l'expiration de tout Service de Fournisseurs, la licence et les droits associés pour le(s) Service(s) de Fournisseurs accordés au Client aux termes du présent Contrat prendront fin immédiatement.

10. **Programmatic TV.** Le présent article s'applique exclusivement lorsque le Client a acheté la fonctionnalité Programmatic TV de Adobe Media Optimizer - DSP. Les redevances pour « Programmatic TV » sont uniquement calculées sur la base des rapports fournis par Adobe et établis sur la base des mesures d'audience effectuées par un tiers (Nielsen ou tout autre fournisseur de mesures TV local applicable, comme par exemple Oztam en Australie) et disponibles dans un module intégré dans la plate-forme. Adobe déploiera des efforts commercialement raisonnables pour livrer le nombre d'impressions aux profils démographiques et audiences cibles définis dans le Bon de Commande applicable. En cas de non-atteinte de l'objectif d'impressions cibles, Adobe déploiera des efforts commercialement raisonnables pour fournir une compensation consistant en un nombre d'impressions d'un placement similaire et d'une valeur égale à celle de la portion non livrée, selon un calendrier déterminé d'un commun accord entre les Parties. Sauf lorsqu'un Bon de Commande en dispose autrement, les campagnes de publicité sont fermes dès leur commande. Adobe facturera le Client par tranches égales sur la base de la valeur totale de placement définies dans chaque Bon de Commande applicable. En raison du délai habituel dans lequel Adobe reçoit le classement final de la part des fournisseurs de mesures TV, un ajustement des factures pourra être réalisé dans les mois suivants leur émission. Si le Client fournit à Adobe des Publicités brutes, celles-ci devront être livrées à Adobe au moins dix jours ouvrés avant la date de démarrage de la campagne publicitaire du Client définie dans le Bon de Commande applicable. Si une Publicité TV du Client d'une qualité propre à la diffusion existe déjà dans ExtremeReach (le service de livraison de contenus), le Client fournira la Publicité à Adobe au moins huit jours ouvrés avant la date de démarrage de la campagne publicitaire du Client définie dans le Bon de Commande applicable. La date de démarrage de la campagne publicitaire du Client peut être retardée si Adobe ne reçoit pas les Publicités du Client à temps.

11. **Licence sur les Données du Client.** Le Client octroie à Adobe et à ses Affiliées une licence non exclusive, irrévocable, perpétuelle, mondiale et libre de droit, pour utiliser, copier, stocker, transmettre, concéder en sous-licence, créer des œuvres dérivées de, indexer, modéliser, compiler ou agréger (notamment avec des données d'autres clients), publier, afficher et distribuer toute information anonyme découlant des Données du Client.

12. Définitions.

- 12.1 « **Add-ons** » désigne les Services des Fournisseurs ainsi que les autres add-ons optionnels qui sont disponibles via les Services On-demand
- 12.2 « **Balises** » désigne les balises HTML, le code JavaScript ou tout autre code fourni au Client par (A) Adobe dans le cadre d'une offre d'Adobe différente des Services On-demand ; ou (B) un tiers.
- 12.3 « **Compte** » désigne un compte publicitaire détenu auprès d'un Partenaire Média qui est associé aux Services On-demand.

- 12.4 « **Coût Médias Net** » désigne :
- (A) les sommes réellement dépensées dans les médias utilisés sur des Comptes appartenant pour lesquels le Client est responsable de la contractualisation avec le(s) Partenaire(s) Média et de son(leur) paiement, y compris la répartition des écarts de facturation ; ou
 - (B) Les coûts associés aux achats médias réalisés pour le Client à travers les Comptes appartenant à Adobe et pour lesquels Adobe est responsable de la contractualisation avec le(s) Partenaire(s) Média et de son(leur) paiement, y compris la répartition des écarts de facturation.
- 12.5 « **Données du Client** » revêt la signification donnée dans les Conditions Générales et comprend également :
- (A) Les données de la campagne publicitaire du Client, en ce compris notamment les critères d'appels d'offres, les budgets, les paramètres d'optimisation (comme les objectifs et les réclamations), les dates de vol, les paramètres de ciblage, l'appel d'offres initial ou manuel qui remplace les offres automatiquement générées par les Services On-demand et les paramètres liés à la campagne et à la stratégie publicitaire ; (B) Les Informations du Compte ; et (C) Les données recueillies grâce au Code Distribué ou aux Balises.
- 12.6 « **Données d'Échange** » désigne les données détenues par une Plate-forme d'Échange, qui permettent d'identifier une Plate-forme d'Échange, qui découlent de l'utilisation par le Client d'une Plate-forme d'Échange.
- 12.7 « **Données de l'Éditeur** » désigne les données qui identifient un Éditeur, notamment le site Web d'un Éditeur, sa marque, son contenu, son contexte, les données du parcours de navigation spécifiques à l'éditeur, ses utilisateurs, les informations saisies par les utilisateurs et d'autres types de données en lien avec l'Éditeur, en ce incluant notamment les Données du Client
- 12.8 « **Données de Fournisseurs** » désigne les Données d'Échange, les Données de l'Éditeur et les Données des Tiers.
- 12.9 « **Données Personnelles** » a la signification qui est donnée à cette expression ou à toute expressions similaire (telle que « données à caractère personnel ») par la loi ou la réglementation applicable, ou lorsque aucune de ces lois ne s'applique, désigne toute information qui, seule ou en association avec d'autres informations (telles que par exemple et sans que cette liste ne soit exhaustive : numéro de téléphone, adresse e-mail, localisation précise par GPS en temps réel, numéro d'identification unique émis par un gouvernement) peut être utilisée par Adobe pour identifier une personne physique donnée.
- 12.10 « **Données des Tiers** » désigne les données importées dans les Services On-demand par des fournisseurs de données tiers et fournies au Client au travers des Services On-demand.
- 12.11 « **Éditeur** » désigne un éditeur numérique qui fournit un inventaire média soit (A) sur une Plate-forme d'Échange, (B) directement au Client, ou (C) à Adobe pour le compte du Client.
- 12.12 « **Redevances de Service/Techniques** » désigne les frais de services liés à l'exécution des Services On-demand.
- 12.13 « **Informations du Compte** » désigne toutes les informations en rapport avec un Compte.
- 12.14 « **Partenaire Média** » désigne, selon le cas, une Plate-forme d'Échange, un Éditeur, un moteur de recherche, un site de réseau social ou un site Web sur lequel le média peut être directement acheté, et qui est pris en charge par les Services On-demand.
- 12.15 « **Plate-forme d'Échange** » désigne une plate-forme d'échange ou de fourniture de publicité par affichage numérique prise en charge par les Services On-demand.
- 12.16 « **Publicité** » désigne une publicité écrite ou améliorée par Adobe pour le compte du Client et selon les directives du Client, ou une publicité fournie par le Client à Adobe. Les Publicités sont considérées comme du Contenu du Client.
- 12.17 « **Services des Fournisseurs** » désigne les services fournis par des tierces parties fournisseurs de services et qui peuvent être rendues disponibles via les Services On-demand.
- 12.18 « **Version Bêta** » désigne une nouvelle fonctionnalité bêta ou une méthode d'optimisation incluse dans les Services On-demand, qui est soit étiquetée comme « bêta » dans l'interface utilisateur des Services On-Demand, désignée comme « bêta » par Adobe oralement ou par écrit ou qui est fournie par Adobe au Client sur invitation à celui-ci.